



MJC Roguet / saison 2021-2022

S'inscrire à un atelier « Instrument de Musique »

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La MJC Roguet propose cette année des ateliers **Accordéon, Contrebasse, Guitare acoustique et électrique, Piano, Synthétiseur, Batterie, Violon**, en cours individuels ou à petits effectifs.

S'inscrire à l'un de ces ateliers commence **sur le site de réservation**, comme pour les autres activités de la MJC (en cliquant sur "**Mon compte**" sur la page d'accueil du site). Il vous faut procéder en **4 étapes** :

1. **Actualiser votre compte** si vous en possédez un, **le créer** si vous êtes nouvellement adhérent
2. **Réserver votre place le jour de votre choix**. Attention, certains instruments ne sont proposés qu'un jour par semaine
3. **Indiquer à l'intervenant un ou plusieurs souhaits d'horaires**, via la **Fiche de Renseignements** téléchargeable sur le site de la MJC. Ces souhaits pourront être actualisés à la rentrée dès que vous aurez connaissance de vos plannings scolaires ou professionnels
4. **Payer la cotisation, soit en ligne** sur le site de réservation, **soit sur place** à la MJC. Attention, aucune demande d'inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement. Quelle que soit la date de l'inscription, le règlement vous sera restitué si aucune place ne peut finalement vous être proposée

L'intervenant examine à la rentrée l'ensemble des souhaits formulés par les adhérents régulièrement inscrits, en priorisant ceux qui lui sont parvenus le plus tôt. Ils seront confirmés de façon définitive **au plus tard le 18 septembre**. Les créneaux 16h30-18h30 (avant 18h le mercredi) sont réservés **en priorité aux enfants**. Dans le cas de cours collectifs, le choix de l'intervenant pour constituer les groupes se fait en fonction de **critères d'âge et de niveau**.

Sauf cas particulier (ré-inscription d'un même groupe d'élèves d'une année sur l'autre), le tarif appliqué à l'adhérent pour s'inscrire à un cours collectif est **celui du binôme (2 élèves)**. Il sera diminué si l'effectif augmente et l'adhérent remboursé de la différence si la MJC a encaissé son règlement.

La MJC est le seul interlocuteur des adhérents pour toute demande d'information sur l'atelier et/ou sur l'inscription. C'est elle qui met en contact si besoin adhérent et intervenant. Pour info, fermeture de l'accueil et du secrétariat **entre le 3 juillet et le 31 aout**.

Sauf indication contraire, les séances d'ateliers démarrent **la semaine du 20 septembre**.

Rappel : la séance d'essai n'existe pas pour les cours d'instruments de musique. L'annulation d'une inscription après la première séance n'est possible que si l'adhérent peut être remplacé dès la séance suivante (si cours collectif : par une personne répondant aux mêmes critères d'âge et de niveau).